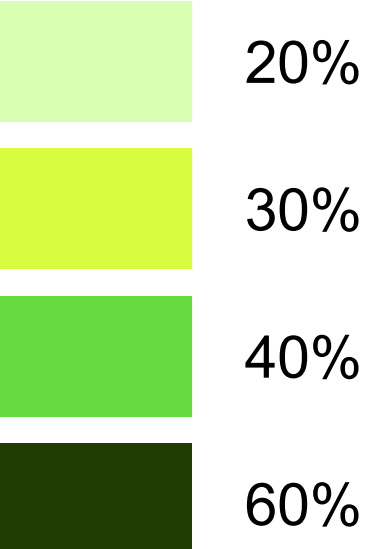




Part minimale de pleine terre
(en % de la superficie du terrain)



Les règles relatives aux zones de projets,
aux zones de grands équipements, aux
zones urbaines vertes, aux zones naturelles
et aux zones agricoles figurent au sein
du règlement écrit

0 150 300 m

Source : Grand Paris Grand Est, décembre 2024

Fond de plan : BD TOPO (IGN, octobre 2018), Cadastre (DGFIP, 2024)

Date de réalisation : 02.12.2024



11, boulevard du Mont d'Est
Immeuble "Jupiter"
93360 Noisy-le-Grand

Tél : 01 41 70 39 10
grandparisgrandest.fr

